



Aide-mémoire

Demandes d'accès à l'information et vérifications diligentes

Ressources naturelles
et Forêts

Québec



Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) vous fournit un aide-mémoire pour faciliter la transmission et le traitement des demandes d'accès à l'information et des vérifications diligentes.

Demande par courriel

Chaque demande doit être transmise dans un courriel distinct (donc une demande par courriel). Si plusieurs demandes sont transmises dans un même courriel, elles ne pourront être traitées qu'à leur réception dans des courriels séparés.

Numéro de référence unique

Si vous transmettez plus d'une demande, nous vous conseillons de les numéroter (mettre un numéro de référence unique pour chacune d'elles) afin de les distinguer et faciliter votre repérage lors de la réception des décisions.

Responsable de l'accès à l'information

Votre demande doit être transmise à la responsable de l'accès à l'information du MRNF:

M^{me} Matilde Théroux-Lemay
Responsable de l'accès à l'information
Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-303
Québec (Québec) G1H 6R1

Adresse courriel : acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca

Limiter dans le temps

Il est primordial de limiter votre demande dans le temps, c'est-à-dire de mentionner à partir de quelle date (ou de quelle date de transaction) vous souhaitez que les documents demandés soient retracés. Vous pouvez également cibler une période précise pour laquelle les documents sont demandés (ex. : entre le 16 avril 2024 et le 2 juillet 2025). Sans indication sur la fin de la période visée, la date de réception de la demande sera utilisée.

Type de documents

Dans votre demande, vous devez préciser le type de document souhaité, par exemple des documents de nature environnementale, des documents sur une propriété uniquement, sur une société, sur une terre publique ou privée, etc. Vous permettrez ainsi une recherche plus efficace et une transmission de documents qui répondra davantage à vos besoins.

Nouveaux modèles

Le MRNF a préparé différents modèles de demandes d'accès à l'information selon les types de documents recherchés. Nous vous invitons fortement à les utiliser pour faciliter le traitement des demandes et la transmission des documents qui répondront à votre besoin.

Vous pouvez les télécharger à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/ressources-naturelles-forets/cadre-legal-transparence/acces-information>

1. Un courriel distinct pour chaque demande
2. Avec un numéro de référence unique
3. Adressée à la responsable de l'accès à l'information
4. Pour une période précise
5. Avec la mention des types de documents souhaités
6. Précisant l'intégration ou non des documents relatifs à la rénovation cadastrale
7. Utilisant les nouveaux modèles de demandes d'accès du MRNF

Rénovation cadastrale

Dans votre demande, vous pouvez indiquer si vous souhaitez – ou non – recevoir plus spécifiquement l'information concernant la rénovation cadastrale. La rénovation cadastrale vise à reconstituer une image complète et fidèle du morcellement foncier. Ainsi, le Ministère définit le produit cadastral, prépare et attribue des contrats, planifie et contrôle les travaux, en assure le suivi et officialise le plan cadastral de rénovation. Le Ministère informe et accompagne tous les propriétaires qui sont touchés par la rénovation cadastrale.

De manière générale, les documents détenus par le Ministère sont, notamment, mais non limitativement les suivants :

- Documents / correspondances transmis aux propriétaires;
- Autorisations et documents échangés ou transmis par le prestataire;
- Documents de la rénovation (plans, analyse du prestataire, levées de terrains, etc.);
- Dans certains cas, documents de révision cadastrale.

Programmes liés à l'efficacité énergétique

Veuillez noter que les programmes suivants sont sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) :

- programmes résidentiels tels que : Rénoclimat, Chauffez vert, Éconologis, Novoclimat;
- programmes affaires tels que : ÉcoPerformance, Remise au point des systèmes mécaniques, Chauffez vert;
- programmes transport tels que : Roulez vert, Transportez vert, Projet pilote – Recharge des parcs de véhicules électriques;
- programmes innovation tels que : Technoclimat.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements concernant ces programmes, nous vous invitons à communiquer avec le responsable de l'accès à l'information du MELCCFP. Le MRNF ne détient aucun document sur ces programmes.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter par courriel au : acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca